



Droit d'hébergement

Par Daviddu83

Daviddu83@, il y a 22 heures - 170 vues

Bonjour,voilà j'ai obtenu des droits d'hébergement sur ma fille qui avait à l'époque 2ans mes droits n'ont jamais été respecter j'ai déposé deux plainte pour non présentation d'enfants en 2014 qui n'a abouti a rien aujourd'hui ma fille a 17ans et aura 18ans dans 4mois peut elle refuser de venir pour les vacances de la Toussaint j'ai droits que pour les vacances parsqe j'habite à 500km il ne reste donc plu que deux périodes de vacances avant ca majorité je pense qu'il serait inutile dangager une nouvelle procédure judiciaire j'ai laissé tombé depuis 2014 plu aucune plainte ma fille aujourd'hui ne veut toujours pas venir je pense qu'il n'y a personne qui pourrait la contraindre d'autan plus qu'il n'y a quasiment aucun contact depuis plu de 11ans il ya til possibilité de faire quelque chose judiciairement mais je pense pas pas après 11ans sans avoir rien une nouvelle plainte serait irrecevable

Par yapasdequoi

Bonjour,

En effet si aucun contact depuis 11 ans avec votre fille et qu'elle sera majeure dans quelques mois, vous n'avez aucun moyen juridique de la contraindre à venir vous voir.

Depuis tout ce temps vous avez fait d'autres tentatives de contact ? demandé des nouvelles ? payé une pension ? envoyé des cadeaux d'anniversaire ?

Tentez plutôt de renouer le contact progressivement à distance (lettres/cadeaux/téléphone/etc) et vous aurez ensuite un espoir de la revoir de son plein gré.

Par Daviddu83

Non aucune pension alimentaire aucun cadeau et aucun frais d'entretien pas de lien affectif depuis ça naissance

Par yapasdequoi

Je confirme que vous n'avez pas de recours juridique.

Si vous voulez voir votre fille il va falloir faire un effort vers elle.

Par Isadore

Bonjour,

Sauf erreur de ma part vous avez déjà posté la question plusieurs fois.

Par yapasdequoi

Et les réponses ne vont pas être différentes.

Par kang74

Bonjour

Je confirme la multiplication des sujets et je me dis même, que depuis le temps, votre fille devrait être majeure ...

Par Daviddu83

Merci mai fille sera majeur dans 4 mois donc j'ai toujours des droits sur elle elle n'a pas le droit de refuser de venir pour les vacances de la Toussaint et de Noël

Par yapasdequoi

En effet, elle n'a pas le droit de décider de son lieu de résidence, elle doit obéir à ses parents lesquels doivent appliquer le jugement.

Mais depuis 11 ans vous n'avez pas réussi à la faire venir, en 4 mois, c'est illusoire.

Et tenter le coup de force peut ruiner tous vos efforts de rétablir des liens apaisés avec elle.

Par Daviddu83

Il y a til possibilité de faire quelque chose judiciairement ou alors de porter plainte pour non présentation d'enfants

Par yapasdequoi

Même une plainte ne sera pas traitée en 4 mois.

Par Daviddu83

Donc c'est mort juridiquement alors plu rien a faire

Par Isadore

Non. Dans le meilleur des cas vous arriveriez à forcer une adolescente rétive à venir vous voir pendant les prochaines vacances. Dans quatre mois ce sera une femme adulte libre de ne plus jamais vous voir, mais également de réclamer ou faire réviser une pension alimentaire.

Vous avez vraiment espoir qu'il puisse y avoir une solution judiciaire à 10 ans d'abandon moral et matériel complet ?

A sa place auriez-vous envie de venir chez votre père ?

Par Daviddu83

Non je n'ai pas d'espoir judiciaire ce n'ai plu dutout approprié dans ce contexte et même une nouvelle plainte 11ans après sans avoir rien fait serait pas recevable le bon sens serait de tenter de lui parler sans contraindre